



Carré Blanc
10, boulevard de Nancy
42300 Roanne
04.77.23.60.60
carreblanc.com

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Quelle femme inspirante êtes-vous ? »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DUREE DU JEU CONCOURS

Le jeu concours « Quelle femme inspirante êtes-vous ? » (Ci-après « le jeu ») est sans obligation d'achat. Il est organisé par la société SAS CARRÉ BLANC DISTRIBUTION, située 12-14 rond-point des Champs Élysées 75008 à Paris immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 400 102 349 (Ci-après « l'Organisateur »).

Ce jeu sera disponible en ligne sur le site www.carreblanc.com et en boutique dans les boutiques Carré Blanc participantes du 06/03/2024 au 11/03/2024 en France Métropolitaine (Corse incluse) et permettra de remporter une parure de lit parmi les collections Equinoxe, Rosella ou Gisèle.

Ce jeu est organisé uniquement par la société SAS CARRE BLANC DISTRIBUTION.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

Le concours est ouvert aux client(e)s majeur(e)s via le web ou en boutique avec la tablette de la styliste d'intérieur. Le jeu est limité à une participation par foyer. Le jeu sera porté à la connaissance des client(e)s via une newsletter, sur le site carreblanc.com et en boutique par la styliste d'intérieur.

Voici comment participer :

- Se connecter sur www.carreblanc.com ou se rendre dans une boutique Carré Blanc participante entre le 06/03/2024 et 11/03/2024 minuit.
- Accéder au formulaire en ligne
- Participer au quizz "quelle femme inspirante êtes-vous?" pour découvrir sa parure puis s'inscrire au formulaire pour être tirée au sort.
- Remplir les champs suivants :

E-mail

Prénom

Tranche d'âge

Lieu de participation (boutique ou site internet)

- Accepter les conditions de participation et le règlement du jeu
- Valider sa participation

ARTICLE 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort se déroulera le 12/03/2024.

2 gagnants seront tirés au sort :

1 gagnant web qui a participé via www.carreblanc.com

1 gagnant boutique

Les gagnants seront contactés par e-mail ou téléphone et leur gain leur sera expédié sous un délai de 3 semaines par voie postale.

À gagner : 1 parure par gagnant à choisir parmi les collections Equinoxe, Rosella ou Gisèle.

CARRÉ BLANC

LA SOCIÉTÉ CARRE BLANC DISTRIBUTION SAS AU CAPITAL DE 1 563 125€ - DONT LE SIÈGE EST À PARIS 8ÈME, 12/14 ROND-POINT DES CHAMPS ÉLYSÉES
IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE DE PARIS SOUS LE NUMÉRO B 400 102 349

Chaque parure est composée de :

1 Housse de couette de la taille souhaitée

2 taies d'oreiller de a taille souhaitée

ARTICLE 4 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation ou de connexion ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Le gain sera expédié aux frais de Carré Blanc.

ARTICLE 5 – GARANTIES ET RESPONSABILITE

L'Organisateur, la société CARRE BLANC, se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de CARRE BLANC altérant et affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de l'opération.

De façon générale, les Participants garantissent l'Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit sans réserve de modérer à postériori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, CARRE BLANC, se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu concours est remise en cause dans son objet.

Toute modification des modalités fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

Chaque Client, qui participe au projet est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté le règlement du jeu consultable via l'e-mail envoyé et sur le site internet dans les conditions de nos offres commerciales.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur ce projet, vous pouvez contacter le service client :

Par e-mail à service.client@carreblanc.com, en précisant le nom du jeu « **jeu-concours Quelle femme inspirante êtes-vous ?** »

- Par courrier en écrivant (à vos frais) à :

Carré Blanc Distribution SAS
Service Client
10 boulevard de Nancy
42300 Roanne – France

Votre réclamation devra impérativement être portée à l'attention de l'Organisateur avant le 12/03/2024 (Date de tirage au sort) ; elle ne pourra plus être prise en compte au-delà de cette date.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à l'Organisateur dans le but d'améliorer les services proposés à ses clients.

CARRÉ BLANC

LA SOCIÉTÉ CARRE BLANC DISTRIBUTION SAS AU CAPITAL DE 1 563 125€ - DONT LE SIÈGE EST À PARIS 8ÈME, 12/14 ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES
IMMATRICULÉE AU REGISTRE DU COMMERCE DE PARIS SOUS LE NUMÉRO B 400 102 349

Elles seront conservées pendant 12 mois.

Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la politique de confidentialité Carré Blanc relative à la protection des données sur le site : <https://www.carreblanc.com/politique-des-donnees-personnelles-cookies.html>

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à service.client@carreblanc.com. En cas de réclamation non résolue avec l'Organisateur, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société CARRE BLANC par courrier à l'adresse mentionnée précédemment, pendant la durée du jeu concours et avant le 12/03/2024.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant au Jeu concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.